

REGLEMENT

CONCOURS : LA PLUS BELLE MAISON FLEURIE A QUILLAN

SAISON 2012

- A – Organisateur** Ville de Quillan
- B – Période** Du 10 Juin au 15 Août 2012
- C – Aire concernée** Ville de Quillan, dans les limites définies par une zone comprise entre l'échelle 5 – 6 en ordonnée et A – B – C – D en abscisse du plan de ville édité par l'Office du Tourisme et Avenue François Mitterrand.
- D – Participants** Tous les habitants de la zone définie ci-dessus, indifféremment en habitat collectif ou individuel peuvent concourir.
- D1** Dans l'habitat collectif, les occupants peuvent se grouper pour fleurir les abords et parterres immédiats des immeubles.
- D2** Pour l'habitat individuel (maisons et villas), la limite de prise en compte sera celle de la propriété visible depuis l'espace public.
- D3** Seuls les décors fleurs naturelles seront pris en considération pour le classement.
- D4** Le soutien de la floraison ou décor naturel pourra être rehaussé par des moyens adaptés pour la mise en valeur de celles-ci (exemples : jardinières, fontaines, grilles, bacs...)
- D5** Les critères pris en compte sont les suivants :
- Cohérence d'ensemble :
 - o Choix des matériaux : mobiliers de jardin, patrimoine végétal, revêtement de sol
 - o Adaptation du patrimoine bâti (façades, réseaux, intégration des éléments inesthétiques : cuves, climatisation, étendoirs...), limites de propriété....
 - o Adaptation des espèces au contexte pédoclimatique.
 - Gestion :
 - o Entretien : propreté, espaces verts autonomes
 - o Gestion de l'Eau
 - o Développement durable : initiative dans l'économie des ressources et des énergies.
 - o Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires.
- E – Notation** La notation sera globale, elle s'échelonnera dans une fourchette de 1 à 20.
- E1** Une Commission de trois élus municipaux procédera par 3 visites des secteurs définis en C à la notation.

- E2** Elle sera mentionnée sur une liste non nominative qui ne comportera comme signe de reconnaissance que les adresses des participants.
- E3** Les NOMS et adresses des participants seront reçus au Bureau Accueil de la Mairie, Tél : 04.68.20.00.44.
- E4** L'Exploitation des notes fera l'objet d'une réunion de la Commission « CADRE DE VIE » qui procèdera à la détermination de la plus forte moyenne pour déterminer les huit prix

F – Remise des prix

- F1** Les prix feront l'objet d'une remise en MAIRIE à l'occasion d'un vin d'honneur, courant Octobre.
- F2** La participation au concours « LA PLUS BELLE MAISON FLEURIE » est cumulable avec le concours organisé par le Conseil Général.